



COMITE DE DIRECTION
PREAVIS N° 273/2025
Relatif aux comptes 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous présentons ci-après le résultat des comptes 2024, contrôlés par la Fiduciaire Heller S.A. et sans aucune remarque formulée.

Les volumes d'eau potable distribués en 2024 ont diminué par rapport aux années précédentes, principalement en raison de la pluviométrie. Cette baisse impacte négativement les revenus des trois buts des SITSE.

Alors que les précipitations allègent le besoin de pompage de l'eau du lac et par la même occasion les dépenses en électricité de l'eau potable, c'est l'inverse qui se produit pour l'exploitation de la STEP qui doit faire face à une augmentation des eaux parasites à traiter.

La baisse des taux d'intérêts a permis de s'éloigner des prévisions budgétaires établies alors que les taux étaient largement plus élevés.

Les revenus de taxes d'introduction pour l'eau potable et les collecteurs sont les plus élevés de ces dernières années.

Comme budgété, la répartition des frais administratifs passe de 35% à 30% pour l'exploitation de la STEP, de 35% à 40% pour l'exploitation de l'eau potable et reste inchangée à 30% pour l'exploitation des collecteurs.

Les comptes 2024 sont divisés en quatre parties :

- Frais administratifs
- Exploitation de la STEP (but principal)
- Exploitation eau potable (1^{er} but optionnel)
- Exploitation réseau des collecteurs (2^{ème} but optionnel)

FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais administratifs des SITSE sont regroupés dans ce poste. Ils sont ensuite ventilés par imputation interne dans les comptes 465 (30%) – 467 (30%) – 810 (40%).

Les comptes présentent des charges de CHF 725'783.23 pour un budget de CHF 769'100.-.

Ci-dessous, des commentaires sur les principales variations :

462.3040 Diminution de la part employeur de 0.5 % sur les cotisations de prévoyance professionnelle, l'information n'était pas disponible au moment de l'établissement du budget. Cette remarque est valable pour tous les buts.

462.3099 Début de la formation d'assistante de direction d'une collaboratrice.

EXPLOITATION DE LA STEP (but principal)

Les charges sont de CHF 4'589'182.81, alors que les charges budgétées s'élèvent à CHF 4'677'330.-.

Les revenus sont de CHF 4'589'182.81, y compris CHF 236'232.66 de prélèvement sur le fonds de réserve divers STEP. Le budget présente un montant de CHF 4'677'330 y compris CHF 156'330.- de prélèvement sur le fonds de réserve divers STEP.

Ci-dessous, des commentaires sur les principales variations :

- 465.3010** Le dépassement de budget est en grande partie compensé par les indemnités reçues des assurances sociales (compte **465.4363**).
- 465.3099** achats d'équipements de protections individuels (EPI) et habits de travail pour un nouvel employé et renouvellement d'habits pour d'autres.
- 465.3122** La météo pluvieuse de l'année 2024 a engendré un travail d'épuration plus important en raison des eaux parasites, ce qui a impacté négativement les charges d'électricité par rapport au budget.
- 465.3132** Un changement de fournisseur et des optimisations expliquent la diminution de ce poste, ainsi que la baisse des charges d'incinération des boues (compte **465.3189.1**).
- 465.3141** Travaux d'entretien non planifiés à la suite des contrôles OIBT (électricité) non conforme.
- 465.3154** Plusieurs casses de matériel expliquent le dépassement du budget.
- 465.3189.1** Voir commentaire sous compte 465.3132.
- 465.3900** Participation de 30% des frais administratifs. Jusqu'en 2023, ce taux était de 35%. Les 5 % de différence ont été affectés à l'exploitation de l'eau potable afin de refléter l'organisation administrative actuelle.
- 465.4356** La météo pluvieuse, en plus d'augmenter les charges d'électricité, a diminué les volumes d'eau distribués et en conséquence les revenus de la taxe d'épuration.

465.4905 Ce poste intègre deux imputations internes :

- 1) Le traitement par la STEP des eaux usées produites par l'exploitation de l'eau potable, pour CHF 23'073.93.-. On retrouve une charge correspondante dans le compte **810.3905**.
- 2) L'état du réseau des collecteurs influence le degré d'usure des installations de la STEP et de son réseau de pompage. La surcharge annuelle 2024 a été calculée sur la base des volumes d'eaux parasites et chiffrée à CHF 63'270.-. Sur ce montant, CHF 53'239.- sont imputés au compte **465.4905** (se retrouvent en **467.3905**) et CHF 10'031.- ont été facturés aux communes de Crans et de La Rippe qui gèrent leurs propres réseaux de collecteurs. Cette facturation est comptabilisée dans le compte **465.4342**.

465.4909 Imputation interne de charges d'intérêts STEP, pour le financement de l'exploitation des collecteurs et de l'eau potable.

EXPLOITATION RESEAU DES COLLECTEURS (2^{ème} but optionnel)

Les charges sont de CHF 1'737'253.32, y compris une attribution au fonds de réserve pour les travaux futurs des collecteurs de CHF 376'990.63, Les charges budgétées s'élèvent à CHF 1'435'330.-.

Les revenus s'élèvent à CHF 1'737'253.32. Le budget prévoyait des revenus de CHF 1'435'330.- dont un prélèvement de CHF 350'330.- sur le fonds de réserve.

Ci-dessous, des commentaires sur les principales variations :

- 467.3122** Le dépassement s'explique par des charges liées aux vacuflows, elles ont été refacturées au propriétaire concerné (compte **467.4360**).
 - 467.3130** Du matériel caméra a dû être acheté pour améliorer les contrôles et éviter de devoir faire appel à des prestataires externes.
 - 467.3144** La campagne du curage représente la majorité de ce poste qui reste inférieur au budget malgré une augmentation par rapport à l'année précédente.
 - 467.3220** Comme en 2023, aucun emprunt n'est directement attribué à l'exploitation des collecteurs. Le compte **467.3909** indique les intérêts imputés en interne. La charge globale est largement inférieure au budget en raison de la baisse des taux, de certains investissements non réalisés en 2024 et de l'autofinancement des collecteurs par les taxes d'introduction particulièrement élevées.
 - 467.3310** Moins de préavis bouclés en 2024 qu'estimé lors de la préparation du budget.
 - 467.3806** Estimation des factures de taxe d'introduction qui devront faire l'objet de notes de crédit.
 - 467.3900** Participation de 30% des frais administratifs.
 - 467.3905** Voir explications pour le compte **465.4905**.
 - 467.3909** Imputation interne de charges d'intérêts STEP, pour le financement de l'exploitation des collecteurs.
 - 467.4340** Les taxes d'introduction facturées en 2024, sont largement supérieures à celles des dernières années. Il faut remonter à 2019 pour retrouver un chiffre similaire. Il s'agit par nature de revenus qui sont volatiles et peu prévisibles.
-

EXPLOITATION EAU POTABLE (1^{er} but optionnel)

Les charges sont de CHF 3'942'288.30, y compris une attribution au fonds de réserve pour travaux futurs et divers de CHF 610'670.83. Les charges budgétées s'élèvent à CHF 3'834'740.-.

Les revenus s'élèvent à CHF 3'942'288.30, pour un budget de CHF 3'834'740.- qui comprenait un prélèvement de CHF 361'740.- sur le fonds de réserve.

Ci-dessous, des commentaires sur les principales variations :

- 810.3110** Augmentation des achats de compteurs par rapport aux dernières années en raison du besoin de remplacement anticipé d'une série de compteurs. Cet effort devrait se poursuivre sur la prochaine année.
- 810.3122** Contrairement à l'exploitation de la STEP qui voit ses charges d'électricité augmenter les années pluvieuses, c'est l'inverse pour l'eau potable, les pompages au lac étant réduits.
- 810.3133** Moins de nécessité de traitement en 2024, montant comparable à 2022.
- 810.3142** Dépassement principalement en raison de travaux d'entretien non planifiés sur la caserne des pompiers.
- 810.3220** En prenant en compte les charges d'imputation interne du compte **810.3909** les charges d'intérêts restent sensiblement inférieures au budget. Les taux ont baissé depuis la préparation de ce dernier, alors que par prudence il avait été envisagé qu'ils augmenteraient.
De plus, certains projets dont le financement avait été prévu sur 2024 débiteront ultérieurement.
- 810.3310** Etabli sur la base des préavis bouclés.
- 810.3659** Montant compensé par un prélèvement équivalent sur le fonds de réserve « L'eau bien public » (**810.4805**).
- 810.3806** Estimation des factures de taxe d'introduction qui devront faire l'objet de notes de crédit.
- 810.3900** Participation de 40% des frais administratifs contre 35% en 2023. Voir commentaires sur le compte **465.3900**.
- 810.3905** Voir explications pour le compte **465.4905**.
- 810.3909** Imputation interne de charges d'intérêts STEP, pour le financement de l'exploitation du réseau d'eau. Voir commentaire compte **810.3220**.

- 810.4340** Les taxes d'introduction suivent l'évolution des taxes d'introduction des collecteurs (compte **467.4340**).
- 810.4351** Comme pour les deux autres buts, la météo humide de l'année 2024 a eu pour conséquence de diminuer les volumes d'eau distribués.
- 810.4527** Le budget est prudent, on constate toutefois une diminution par rapport à 2023, en raison d'une part de la météo et d'autre part de la diminution des coûts de l'électricité, principale composante des frais variables facturés.
-

BILAN

Actif

Le total du **bilan** est de CHF 60'006'674.89.

Les **disponibilités** se montent à CHF 4'064'487.70.

Les **débiteurs et comptes courants** sont de CHF 2'377'058.33.

Les **actifs transitoires** sont de CHF 669'885.36.

Le **patrimoine administratif** s'élève à CHF 52'895'243.50 après amortissements.

- CHF 29'069'649.63 concernent la STEP ;
- CHF 19'448'367.15 l'eau potable ;
- CHF 4'377'226.72 les collecteurs.

Passif

Le total du **bilan** est de CHF 60'006'674.89.

Les **engagements courants** sont de CHF 328'404.77.

Dettes à long terme : Le total s'élève à CHF 47'000'000.-

- Pour la STEP CHF 36'500'000.- sans changement par rapport à l'année précédente.
- Pour l'eau potable CHF 10'500'000.- sans changement par rapport à l'année précédente.

Les **passifs transitoires** sont de CHF 516'901.81.

Le **fonds de réserve pour travaux futurs eau** de CHF 2'280'267.75 n'a pas évolué.

Le **fonds de réserve divers eau** est de CHF 6'485'511.27 en augmentation de CHF 610'670.83.

Le **fonds de réserve « L'eau bien public »** est de CHF 33'041.- en augmentation de CHF 1'962.-.

Le **fonds de réserve travaux futurs collecteurs** est de CHF 2'327'505.37 en augmentation de CHF 376'990.63.

Le **fonds de réserve divers STEP** est de CHF 767'209.36 en diminution de CHF 236'232.66.

Le **fonds de réserve débiteurs douteux eau** est de CHF 85'957.75 en augmentation de CHF 18'355.98.

Le **fonds de réserve débiteurs douteux collecteurs** est de CHF 181'875.81 en augmentation de CHF 983.94.

En conclusion de son préavis, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal des SITSE

Vu le préavis du Comité de direction N° 273/2024, relatif aux comptes 2024 ;

Ouï le rapport de la Commission de Gestion ;

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- 1. D'approuver les comptes 2024 tels que présentés.**
- 2. De donner décharge de sa gestion au Comité de Direction.**

Founex, le 15 mai 2025

Au nom du Comité de direction

le Président :
Claude Hilfiker

le Secrétaire :
S. Breugelmans



